



PROCES VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 Janvier 2012

L'an deux mil douze, le 26 janvier, à 18 heures 35, le conseil municipal de Cramoisy, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de **Monsieur Jean-Michel DARSONVILLE, Maire**, suite à la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 19 janvier 2012.

Etaients présents : **Loïc LE BARS, Jessica BOCQUET, Patrick DELESTREES, Joël JOUAN, Jasmine LE BARS, Alain MANSARD, Bénédicte SOREL, Joël TUQUET**

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Denis FOURNIER	à	Jean-Michel DARSONVILLE
Jean-Claude REMY	à	Bénédicte SOREL
Jean-François LAPORTE	à	Loïc LE BARS

Absents : **Annie DREUX, Angélique LOPES, Maxime THOUVENOT**

Monsieur Joël TUQUET est élu secrétaire de séance

Madame Christelle TERRE secrétaire auxiliaire

Appel nominal.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 35.

Le compte- rendu de la réunion du 20 décembre 2011 est approuvé à l'unanimité.

I / Circulation rue Saint Martin

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il y a un problème de circulation sur la partie de la rue Saint Martin avec la niche de croisement.

Monsieur le Maire rappelle que des solutions avaient été soumises lors de la dernière réunion de conseil notamment la pose d'un feu tricolore.

Monsieur le Maire vous soumet cette question.

Monsieur le Maire rappelle que l'étude qui a été faite donnait une priorité aux piétons.

Monsieur le Maire dit qu'il y a un gros problème d'incivilité et de civisme. Le stop de la rue Saint Martin n'est pas souvent respecté.

Monsieur le Maire dit qu'il a reçu deux devis concernant la pose de feux tricolores :

- Société LESENS 27 771 € TTC
- Société Eiffage 28 694 € TTC

Monsieur Jouan demande si les devis sont pour un feu tricolore simple. Monsieur le Maire lui répond que c'est un système basique.

Monsieur Mansard dit que la commune peut passer les fourreaux, faire des regards d'attente en attendant la pose des feux tricolores.

Monsieur Mansard demande le coût d'une tranchée, du passage des fourreaux et des regards d'attente.

Monsieur le Maire lui répond qu'il aura un devis demain.

Monsieur le Maire lit un mot laissé par Monsieur Rémy absent, donnant son avis concernant la mise en place d'un feu tricolore.

Monsieur Rémy dit qu'un miroir n'est pas efficace à 100%, la visibilité de la circulation est plus ou moins bonne, les problèmes météorologiques (buée, givre sur le miroir) cache la visibilité, le dérèglement de la position est possible.

Monsieur Rémy dit qu'il est favorable à la pose d'un feu tricolore qui est beaucoup plus efficace et sécurisant. Les feux sont mieux respectés par les conducteurs.

Monsieur le Maire propose une solution intermédiaire c'est-à-dire inverser le sens de circulation. Si cette solution ne convient pas la commune pourra ensuite mettre les feux tricolores cela laissera le temps à la commune de demander une subvention.

- 1 / Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la modification du sens de circulation.
11 voix pour, 1 abstention (M REMY)
- 2 / Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la pose d'un stop en bas de la Place de la République et d'un cédez le passage à l'ancienne épicerie
11 voix pour, 1 abstention (M REMY)
- 3 / Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur l'ouverture d'une tranchée et le passage des fourreaux dès maintenant et de

la pose de regards d'attente

Accepté à l'unanimité

- 4 / Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la demande de subvention à faire pour la pose de feux tricolores

Accepté à l'unanimité

- 5 / Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la pose de feux tricolores

Accepté à l'unanimité

Monsieur Le Bars souhaite que la réalisation ne soit pas faite avant le Budget Primitif 2013.

Monsieur le Maire dit qu'il va demander des devis pour l'ouverture d'une tranchée et pour le passage des fourreaux et des regards d'attentes. Les devis seront transmis par mail à tous les membres du conseil municipal et après acceptation de l'ensemble du conseil municipal, Monsieur le Maire lancera l'ordre de service pour la réalisation de la tranchée.

II / Finances

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que le budget n'étant pas encore voté, il n'est pas possible de régler les factures en investissement. C'est pourquoi il demande aux membres du conseil municipal l'autorisation de liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite de 25% des dépenses de l'exercice 2011.

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales lequel permet, sur autorisation de l'organe délibérant, l'exécutif de la collectivité territoriale à liquider et mandater les dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- Décide d'autoriser Monsieur le Maire à liquider et mandater ces dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des dépenses de l'exercice 2011.

III / Approbation du règlement intérieur du cimetière

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que la commune n'a pas de règlement intérieur du cimetière et qu'il propose au conseil d'en approuver un.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2213-7 et suivants confiant au Maire la police des funérailles et des lieux de sépultures,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles R2213-2 et suivants relatifs à la réglementation des cimetières et des opérations funéraires,

Vu le Code Pénal, notamment les articles 225-17 et 225-18 relatifs au respect dû aux défunts ainsi que l'article R610-5 relatif au non respect du règlement,

Vu le Code Civil, notamment les articles 78 et suivants relatifs aux actes de l'état civil,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 05 avril 2007 fixant les catégories de concessions funéraires et leurs tarifs,

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- Décide d'entériner le règlement intérieur du cimetière de Cramoisy

IV / Questions diverses

1 / Mesdames Le Bars et Sorel demandent si elles peuvent être contactées à la fin de la préparation du bulletin pour une relecture collective.

Monsieur le Maire et Mademoiselle Bocquet répondent qu'il n'y a pas de problème.

Monsieur le Maire montre aux membres du conseil municipal le bulletin qui sera distribué dans les boîtes aux lettres mardi 31 janvier. Monsieur le Maire dit qu'il y a des informations sur le Thérain et sur le syndicat intercommunal de la Vallée du Thérain.

Monsieur le Maire dit qu'il a demandé à Monsieur Hugues LIEGEOIS, technicien de rivière, de faire un article sur les obligations des riverains des rivières.

2 / Madame Le Bars demande si le service minimum d'accueil sera mis en place à l'école pour la grève du mardi 31 janvier. Monsieur le Maire lui répond que c'est une obligation et que les documents ont été transmis à l'école pour distribution aux parents ce matin. Une affiche a été apposée dans le panneau d'affichage de l'école.

3 / Madame Le Bars dit également aux membres du conseil municipal que Maryline BRASSEUR a eu son concours d'ATSEM. Monsieur le Maire ajoute que Michel AUBERY a obtenu son permis poids lourds.

4/ Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que lors de la dernière

réunion il avait été demandé de faire un article dans le bulletin concernant la réforme de la taxe professionnelle. Monsieur le Maire lit l'article qui a été fait dans le bulletin. Les membres du conseil municipal sont d'accord avec ce qui a été écrit.

5 / Monsieur le Maire dit que l'arrêt de car a été détruit ce matin.

Monsieur le Maire lève la séance à 20h12.

Vu pour être affiché,

Cramoisy, le 30 janvier 2012

Le Maire,

Jean-Michel DARSONVILLE